



# CALENDRIER GRÉGORIEN

## Introduction du calendrier actuel

Les Romains, les Portugais et les Espagnols qui se couchèrent le soir du jeudi 4 octobre 1582 eurent le privilège de se réveiller le vendredi... 15 octobre 1582 (Pas tous! C'est ainsi que [Thérèse d'Avila](#) choisit cette nuit particulièrement longue pour rendre l'âme à Dieu).

Cette nuit du 4 au 15 octobre 1582 avait été choisie par le pape Grégoire XIII pour l'entrée en application de sa réforme du calendrier julien, ainsi nommé d'après Jules César.

### La réforme de Jules César

Aux premiers temps de Rome, la mesure du temps se fondait sur les cycles de la lune. L'année débutait en mars. C'est pourquoi Septembre était alors le septième mois. Elle comportait 355 jours et dix mois inégaux de 30 ou 31 jours.

Il était habituel aux Romains de payer les intérêts de leurs dettes dans les premiers jours de chaque mois, ces jours étant appelés calendes (ou *calendae*). D'où le mot "calendrier" qui désigne le registre où sont inscrits les comptes puis la mesure du temps elle-même.

On ajoutait au calendrier deux mois (janvier et février) pour mettre l'année en concordance avec le cycle du soleil et pour respecter le rythme des saisons. Le dernier mois, février, était réputé néfaste. Il était consacré à des purifications.

Les Pontifes, qui réglaient à Rome les affaires religieuses, devaient affiner le calendrier en ajoutant tous les deux ans quelques jours supplémentaires. Ils usaient de ce privilège en fonction de leurs intérêts, pour allonger ou raccourcir le mandat des consuls.

En 46 avant JC, le maître de Rome décide d'en finir avec ces fantaisies. Il introduit un judicieux calendrier mis au point par l'astronome Sosigène d'Alexandrie.

Jules César impose une année de 365 jours divisée en 12 mois de longueur inégale, qui débute le 1er janvier, avec une année bissextile de 366 jours tous les quatre ans.

Le 366e jour est introduit après le 24 février. Superstitieux, les Romains évitaient d'employer le mot février et désignaient ce 24 février par l'expression: *sexto ante calendas martii* (sixième jour avant les calendes de mars). Le 366e jour est en conséquence appelé *bis sexto ante...* D'où le nom de bissextile qui est encore donné aux années correspondantes.

La mise en place du nouveau calendrier se solde par une "année de confusion" de 445 jours! Il s'agit de réaligner une bonne fois pour toute le début de l'année sur l'équinoxe de printemps.

## Auguste ne vaut pas moins que Jules

Sur une proposition du Sénat de Rome, le cinquième mois de l'année fut nommé *julius* (le nom s'est transformé en *juillet* dans notre langue) pour remercier Jules César d'avoir réformé le calendrier. Mais cette réforme fut d'abord mal appliquée.

Plus tard, son successeur Auguste remit la réforme sur les rails. Il supprima les années bissextiles sur une période de 12 ans pour gommer un léger décalage entre le calendrier de son prédécesseur et le cycle solaire.

Flatteur, le Sénat décida en conséquence de donner son nom au sixième mois de l'année (*augustus*, qui devint *août* en français)...

Mais dans le calendrier initial, ce mois avait 30 jours contre 31 pour *julius*!

Afin de mettre César et Auguste sur un pied d'égalité, on enleva donc un jour à février pour le donner au mois d'août, et l'on attribua 30 jours au lieu de 31 au mois de septembre (le septième mois dans l'ancien calendrier romain). On réajusta également le nombre de jours des trois autres mois.

## L'avènement de l'ère chrétienne

En 532, suite aux travaux du moine Denys le Petit, l'Église décide de compter les années à partir du 1er janvier qui suit la naissance du Christ. Denys le Petit situe celle-ci 753 ans après la fondation de Rome, l'année de référence des anciens Romains (on pense aujourd'hui qu'il s'est trompé de 5 ans, le roi Hérode, contemporain du Christ, étant mort en l'an 750 de la création de Rome).

Sous la Renaissance, les astronomes s'aperçoivent que l'année calendaire dépasse l'année solaire de... 11 minutes 14 secondes.

Quinze siècles après la réforme julienne, le cumul de cette avance conduit à un décalage de dix jours entre l'année solaire et l'année calendaire.

Ce décalage pose des problèmes aux savants de l'Église qui doivent fixer chaque année la date de Pâque.

## La réforme de Grégoire XIII

Sur le conseil de ces savants, le pape Grégoire XIII décide le 24 février 1582 de supprimer désormais trois années bissextiles sur cent afin de mettre le calendrier en concordance avec l'année solaire.

C'est ainsi qu'il attribue 365 jours, et non 366, à trois sur quatre des années qui inaugurent les siècles.

Cette modeste réforme ramène à 25,9 secondes l'écart avec l'année solaire (une broutille).

Par ailleurs, le pape décide de rattraper les dix jours de retard depuis la réforme de Jules

César. Le rattrapage se produit dans la nuit du 4 au 15 octobre de la même année.

Mais nous sommes en pleine guerre de religion entre catholiques et réformés. Seuls les Etats acquis à la Contre-Réforme catholique adoptent le calendrier du pape. Ce sont les états pontificaux, l'Espagne et le Portugal.

La France y vient deux mois plus tard, l'Allemagne du sud et l'Autriche en 1584, la Prusse en 1610, l'Allemagne du nord en 1700, la Grande-Bretagne en 1752, le Japon en 1911, la Russie en 1918 et la Grèce en 1923...

En 1793, les révolutionnaires français [tentent](#) mais en vain d'abolir le calendrier grégorien auquel ils reprochent une trop forte connotation religieuse.

Le calendrier grégorien est aujourd'hui admis de façon quasi-universelle. A preuve le succès des célébrations de l'An 2000 sur toute la planète.

## Conséquence importante

Les événements d'un pays quelconque sont encore aujourd'hui datés d'après le calendrier en vigueur en ce pays, à ce moment-là.

Il peut y avoir des discordances sur les dates. C'est ainsi que les [traités d'Utrecht](#) de 1712-1713 ne sont pas datés du même jour selon que l'on a affaire à un historien britannique ou à un historien français ou espagnol.

## LA DATE DE PÂQUES

La définition de la date de Pâques fut adoptée au Concile de Nicée en 325. Après d'âpres débats, on décida que Pâques serait "le dimanche qui suit le quatorzième jour de la Lune (Pleine Lune) qui tombe le 21 mars ou immédiatement après".

Pour plus de détails, cliquez [ICI](#)